

Régime fiscal applicable aux groupes de sociétés (Articles LP. 120 et suivants du code des impôts)

Notification de l'option

Je soussigné(e)(nom, prénom) agissant en
qualité de(qualité) de la
société (désignation et n° TAHITI) dont le siège
social est à(ville, adresse), déclare que cette
société se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé par elle-même
et les sociétés qui figurent sur la déclaration ci-jointe, en application des dispositions du 1, du 2, du 4,
du 5, du 6 de l'article LP. 120 du code des impôts (CDI), ou en application de l'article LP. 120-2 du CDI.

Conformément à ces dispositions, la durée d'application de la présente option est de trois exercices à
compter du (date d'ouverture du premier exercice d'application). Elle s'achève le
..... (date de clôture du dernier exercice d'application).

La durée du premier exercice de la période couverte par une nouvelle option est de mois.

Sont jointes à la présente option :

- 1) Une **déclaration annuelle du périmètre pour l'exercice en cours**, laquelle indique :
 - La liste des sociétés participant ou cessant de participer au groupe pour l'exercice en cours
et/ou ayant cessé de participer au groupe fiscal en n-1, laquelle mentionne pour chacune :
 - Son n° TAHITI ;
 - Sa raison sociale ;
 - L'adresse de son siège social, et s'il est différent, celle de son établissement principal ;
 - L'identité de son représentant légal ;
 - Les informations relatives à la constitution et à l'actualisation du périmètre du groupe
comprenant :
 - La qualité de la société concernée ;
 - La date d'accord pour revêtir cette qualité (concernant les sociétés membres et les sociétés
intermédiaires) ;
 - Le cas échéant, la date d'accord des sociétés intermédiaires étrangères et de l'entité mère non
résidente pour que la société mère revête cette qualité et pour qu'une société soit membre du
groupe ;

- La date d'entrée et, le cas échéant, de sortie du groupe (concernant les sociétés membres) ainsi que la nature automatique ou volontaire de la sortie ;
 - Le cas échéant, l'impôt étranger équivalent à l'impôt sur les sociétés auquel la société est soumise (concernant les sociétés autres que celles membres du groupe, situées hors de la Polynésie française) ;
 - La date de début et, le cas échéant, de fin du lien avec le groupe fiscal¹ (concernant les sociétés intermédiaires non-membres et les sociétés intermédiaires étrangères) ainsi que la nature automatique ou volontaire de cette fin ;
 - Le cas échéant, la date de la dénonciation d'accord ainsi que la nature de l'accord dénoncé ;
 - Le cas échéant, la nature du lien qui unit la société concernée à l'entité tête du groupe formé en application de 4 et du 5 de l'article LP. 120 du CDI (concernant les groupes d'assurance et les groupes bancaires mutualistes) ;
- L'état des participations à la date d'ouverture de l'exercice en cours, faisant état des taux de participation entre chaque société membre du groupe ou ayant un lien avec ce dernier ;

2) Les **attestations** suivantes :

- Les attestations par lesquelles les filiales qui seront membres du groupe font connaître leur accord pour que la société mère retienne leurs résultats pour la détermination du résultat d'ensemble ;
- Les attestations par lesquelles les sociétés intermédiaires donnent leur accord pour revêtir cette qualité ;
- Les attestations par lesquelles les sociétés intermédiaires étrangères donnent leur accord, d'une part, pour que la société mère revête cette qualité et, d'autre part, pour que les sociétés soient membres du groupe ;
- Les attestations par lesquelles l'entité mère non résidente donne son accord, d'une part, pour que la société mère revête cette qualité et, d'autre part, pour que les sociétés soient membres du groupe.

Fait à (ville), le (date)

Le(qualité)

.....(signature)

.....(nom, prénom)

La DICP traite vos données personnelles afin d'émettre le rôle et envoyer votre avis d'imposition et dans le cadre des différentes missions de la DICP (réclamations, contrôle fiscal, assistance administrative, etc.). Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et les finalités ultérieures liées aux missions de la DICP, consultez la Notice d'information contribuables (disponible sur le site internet – QR code ci-contre – et à l'accueil de la DICP).

Vous disposez sur vos données des droits d'accès et de rectification, du droit à la limitation de leur traitement et sous certaines conditions, du droit de vous opposer à leur traitement, d'en demander l'effacement. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à rgpd.dicp@administration.gov.pf.

Pour toute information ou réclamation, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données à dpo@administration.gov.pf.



¹ Le lien avec le groupe fiscal correspond à celui qui unit une société intermédiaire non-membre, une société intermédiaire étrangère ou une entité mère non résidente au groupe fiscal.